

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2025



ÉDITO

L'année 2025 a démarré avec des décisions courageuses prises à l'unanimité par le Comité syndical de l'ATIP pour donner à son modèle économique une stabilité financière à moyen et long terme. Les mesures prises ont fait l'objet de nombreux débats et échanges. Aujourd'hui, nous pouvons constater que ces décisions ont été les bonnes pour consolider les missions de l'ATIP. Nous relevons par ailleurs qu'elles s'intensifient car nos membres, qui sont aujourd'hui au nombre de 572, adhèrent souvent à plusieurs missions à la fois, renforçant la collaboration directe entre les services administratifs et techniques des communes et communautés de communes et l'ATIP.

Les activités des missions touchant au domaine de l'aménagement territorial et de l'urbanisme sont restées très élevées malgré le ralentissement constaté du secteur de la construction. Celui-ci ne transparait pas dans le dépôt des demandes administratives qui restent très nombreuses. L'ATIP a encore cette année instruit quelque 30 000 dossiers ADS, et poursuivi ses avancées sur la dématérialisation, élargissant le panel des services consultés par voie numérique. Par ailleurs, nous pouvons nous réjouir du succès rencontré par la mission Conformité & Contrôle en ADS qui après seulement 3 années de mise en service compte aujourd'hui plus de 200 communes adhérentes. Enfin, les missions d'accompagnement technique en études d'aménagement et d'urbanisme ont également été menées à bien tenant compte des échéances électorales de mars 2026. Les études stratégiques et d'évaluation de la consommation foncière conduites en application de la loi Climat et Résilience ou en préparation de futures procédures d'urbanisme ont également été plus nombreuses. L'ATIP intervient alors transversalement dans les territoires, offrant à la fois des services d'animation, de formation, d'observation territoriale, des études urbaines et des projets de territoire, des expertises en procédures d'urbanisme et ADS. Elle accompagne la gouvernance mise en place entre les communautés de communes et les communes dans l'exercice de leurs compétences respectives en aménagement territorial et urbanisme et l'articulation dans leurs mises en œuvre techniques. Enfin l'ATIP développe des expertises sur les thématiques transversales de l'environnement et du patrimoine mais aussi une expertise juridique en accompagnement des projets des collectivités.

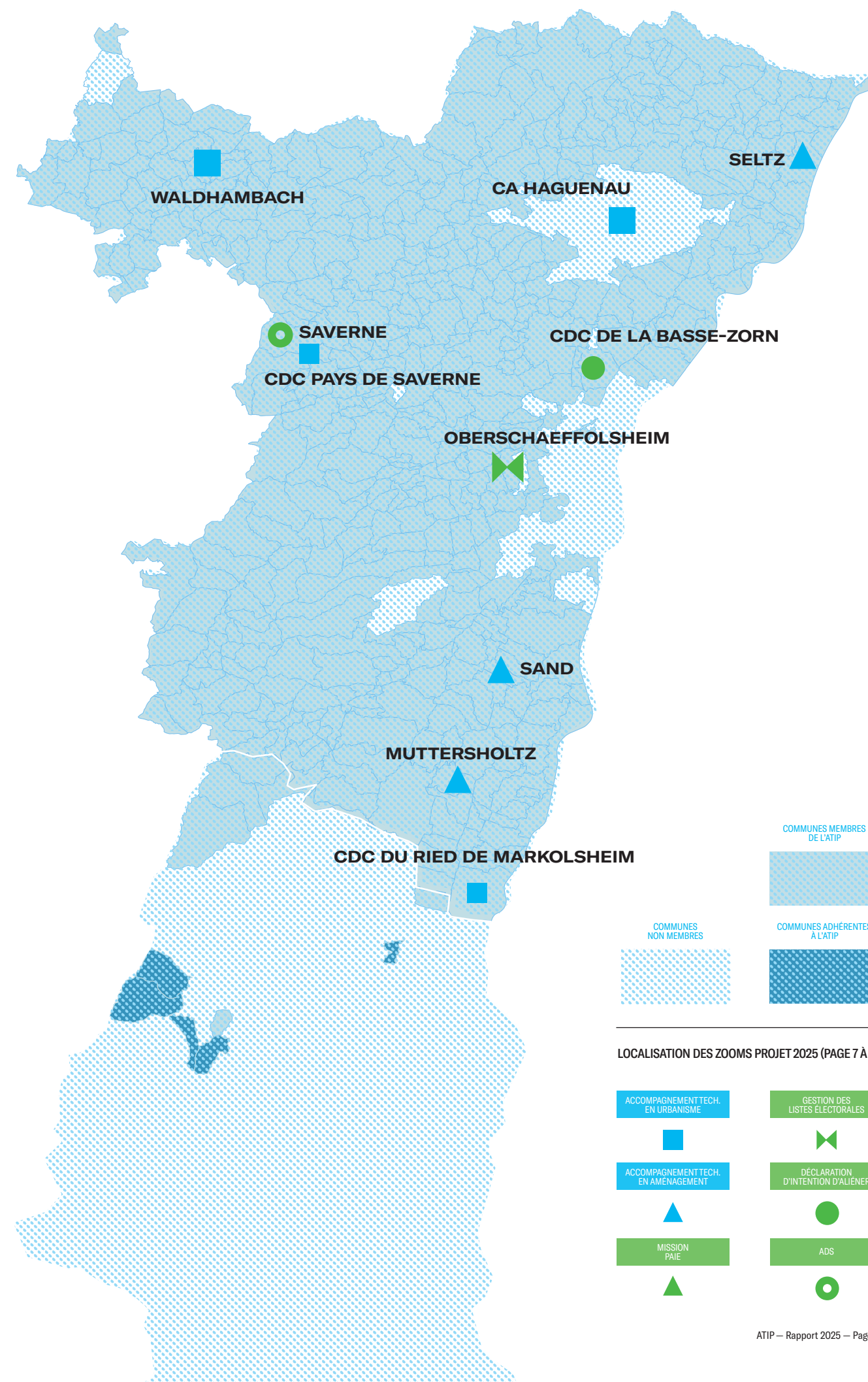
Les autres missions, Traitement des paies et indemnités des élus, Gestion des listes électorales, Information géographique, Gestion des déclarations d'aliéner – conduite en partenariat avec l'EPFA – se développent également. De nombreuses sessions de formation des agents des collectivités sont réalisées chaque année pour permettre un bon usage des logiciels mis à disposition et l'appropriation des expertises. Elles incarnent les avantages tirés de la mutualisation, rendant des services sécurisés et utiles à tous, et accompagnent la modernisation digitale des administrations qui s'accélère à très grand pas en ce moment avec le déploiement de l'intelligence artificielle.

L'ATIP est donc au rendez-vous, et c'est pour cela que nous avons décidé de consolider ses missions afin que toutes les collectivités, quelles que soient leurs tailles, puissent garder des expertises fortes au sein de leurs administrations tant au bénéfice du service public que de la qualité de la relation des administrés à leur territoire.

Isabelle Dollinger, Présidente de l'ATIP

ZOOM PROJETS

2025



Accompagnement technique de la CeA



CHIFFRES CLÉS

- 33 opérations en cours
- 7 opérations achevées en 2025
- 9 opérations nouvellement engagées

Accompagnement des services de la CeA

L'ATIP a accompagné la CeA dans des projets d'aménagement opérationnels majeurs, tels que le développement 4 saisons du Champ du Feu, la mise en œuvre de la politique de préservation de la maison alsacienne du XXI^e siècle ou encore les projets d'accessibilité du site du Haut-Koenigsbourg. Elle a contribué à la politique de protection des espaces naturels sensibles et a accompagné des projets de renaturation et de restauration. Les équipes ADS ont assuré des pré-instructions d'autorisations d'urbanisme pour des projets portés par la CeA tel que le projet d'aire de covoiturage à Châtenois. L'ATIP a poursuivi sa veille juridique et technique (loi TRACE, simplification de l'urba-

nisme...), actualisé les données environnementales dans le SIG mis à la disposition des services, et organisé des formations pour les élus et agents.

Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA) et missions d'intérêt partagé

L'ATIP a contribué à l'élaboration du programme d'animation du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA), en participant à la définition des priorités et à la coordination des initiatives. Elle est mobilisée sur la création d'un observatoire du foncier économique en lien avec l'ADIRA et l'ADAUHR, visant l'intégration des données dans l'outil national UrbanSIMUL. L'ATIP a participé aux Salons des Maires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

ainsi qu'au séminaire d'ingénierie territoriale, renforçant la coopération entre les acteurs et la visibilité du réseau. Elle a conçu un référentiel de projets urbains qualitatifs pour valoriser les initiatives locales et nourrir une culture commune de l'aménagement. Un travail important a été mené avec la DDT et la DRFIP, visant une bonne compréhension de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'aménagement. Ce partenariat a donné lieu à l'élaboration de supports et présentations pédagogiques. Par ailleurs, l'ATIP transmet mensuellement à la DRFIP la liste des autorisations et certificats d'urbanisme délivrés ainsi que les pièces des dossiers utiles à l'administration fiscale.

ZOOM : Accompagnement sur les espaces naturels sensibles (ENS)

Dans le cadre de sa compétence sur les espaces naturels sensibles, la CeA procède à des travaux de réaménagement de certains sites. Des études sont nécessaires pour définir les enjeux des sites et pour cadrer les orientations des projets.

initial et proposer différents scénarios de réaménagement de l'ENS. L'ATIP suit le marché, assiste aux comités de pilotage et conseille la CeA aux différentes étapes du projet.



HABITAT AUTOUR DU BERGMATTGRABEN - ENS DE LEUTENHEIM ©CEA

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Appui à la rédaction d'un cahier des charges (CCTP) pour recruter un bureau d'études pour définir le projet de restauration écologique d'un ENS à Wissembourg et suivi de l'exécution du marché
- Analyse des procédures environnementales applicables au projet de réaménagement d'un ENS à Leutenheim
- Étude sur l'intégration des zones de préemption des ENS dans les PLU et dans les certificats d'urbanisme

ZOOM : Évolutions législatives, ZAN, SRADDET

L'année 2025 a été marquée par la procédure de modification du SRADDET de la Région Grand Est approuvée le 19 décembre 2025. Ce document fixe un cadre pour les documents de planification. L'ATIP a ainsi suivi de près la procédure et les évolutions des règles et a analysé leurs impacts sur les projets portés par la CeA. L'année a été riche au plan législatif. Des propositions et projets de lois concernant le ZAN et plus largement l'urbanisme et le foncier ont été débattus au Parlement. On peut noter en particulier les propositions de lois TRACE et de simplification du droit de l'urbanisme dite Huwart du 26

novembre 2025. Ce suivi des évolutions législatives, réglementaires ainsi que de la jurisprudence permet par ailleurs d'alimenter et de consolider les accompagnements et conseils de l'ATIP sur les projets portés par la CeA, à l'instar de la réglementation récente concernant les parcs de stationnement et leurs ombrages. Il en va de même pour les formations à destination des agents de la CeA en charge de la fonction « personne publique associée » aux documents d'urbanisme qui sont régulièrement adaptées pour prendre en compte les réformes récentes.



Veille juridique et technique spéciale

Loi de simplification de l'urbanisme et du logement

CRÉDIT : ATIP

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Veille juridique et technique
- Diffusion régulière de notes et mails d'alerte concernant les évolutions juridiques majeures et impactant les pratiques

Communauté de communes du Pays de Saverne

Mission de cadrage préalable à l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes du Pays de Saverne

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Mise au point de la gouvernance
- Définition des modalités de collaboration
- Travail avec les acteurs institutionnels du territoire autour des attendus du projet de PLUi

- Prescription de la procédure d'élaboration du PLUi
- Appel d'offres pour la recherche du groupement d'études en charge de l'élaboration du PLUi

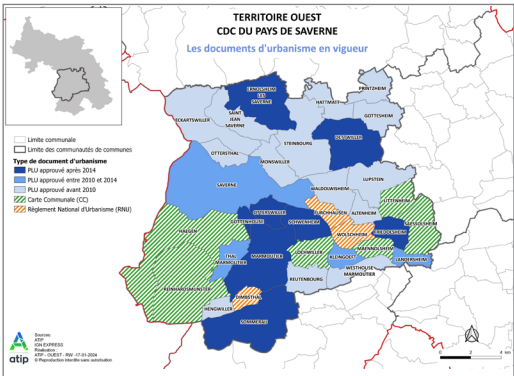


ILLUSTRATION / CARTOGRAPHIE : ATIP

Histoire du projet

Suite au transfert de la compétence urbanisme, la Communauté de communes du Pays de Saverne s'est engagée dans la démarche d'élaboration du PLUi avec pour volonté de se doter d'une feuille de route pour le développement de son territoire, garante des richesses et spécificités locales.

méthode de travail, d'identifier les besoins et de poser les bases du futur projet de territoire. À l'issue de cette phase préparatoire, un groupement d'études spécialisé a été recruté, chargé de conduire l'ensemble des études d'élaboration du PLUi.

Dans le cadre d'une mission de cadrage préalable, l'ATIP a permis de structurer la

« Une relation de proximité et une connaissance fine des territoires »

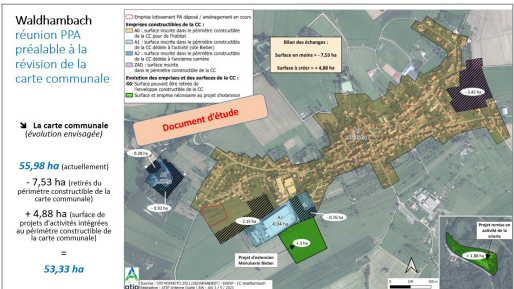
Commune de Waldhambach

Accompagnement dans le choix du futur document d'urbanisme

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Diagnostic et cadrage initial des enjeux
- Outils mobilisables pour répondre aux besoins

- Échanges sur les enjeux du ZAN à l'échelle de la commune et du territoire
- Échanges avec les personnes publiques associées



ÉTUDE WALDHAMBACH - MISSION EN AIDE À LA DÉCISION SUR LE CHOIX DU DOCUMENT D'URBANISME APPROPRIÉ — CRÉDIT : ATIP

Histoire du projet

La commune de Waldhambach était couverte par une Carte Communale datant de 2006 qui ne répondait plus aux besoins en matière d'urbanisme identifiés par les élus. Elle était incompatible avec la trajectoire ZAN et le projet de développement d'une entreprise phare de la commune.

Les élus ont souhaité disposer d'un éclairage objectif sur les différents outils de réglementation de l'urbanisme envisageables, et les évaluer au regard du contexte rencontré. L'ATIP a élaboré des rapports cartographiques permettant de croiser les enjeux de développement urbain, et de recueillir la parole des personnes publiques associées. Ces éléments d'aide à la décision ont permis aux élus de s'orienter vers un nouveau PLU.

« Des outils d'aide à la décision pour engager objectivement l'avenir de la commune »

Le mot du Maire

M. Frédéric BRUPPACHER

« Lorsque l'on dispose d'une Carte Communale obsolète ne permettant plus le développement économique ou résidentiel, il est essentiel que les élus soient au rendez-vous pour engager une réflexion sur un outil de planification en adéquation avec les besoins. L'expertise de l'ATIP a permis d'apporter un éclairage nécessaire dans notre prise de décision d'engager un nouveau PLU ».

Chiffres clés

> Population : 611 habitants (recensement de 2022)

> Situation : la commune fait partie du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord

Commune de Sand

Aménagement des rues de l'École, Sainte-Odile et de Benfeld

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Diagnostic préalable et définition du programme
- Accompagnement à la démarche de gestion intégrée des eaux pluviales en articulation

- avec les partenaires institutionnels (SDEA, AERM)
- Aide au recrutement du maître d'œuvre et des autres prestataires
- Pilotage des études EP-AVP

Histoire du projet

La commune de Sand aménage la rue de l'École et une partie des rues de Benfeld et Sainte-Odile en vue d'optimiser le traitement des voies pour améliorer la circulation multimodale et sécuriser la desserte de cette zone résidentielle, tout en valorisant l'image et les fonctionnalités du cœur de village.

Il s'agit aussi de s'inscrire dans une démarche de lutte contre les effets du dérèglement climatique par une gestion intégrée et durable des eaux pluviales maximisant les infiltrations directes dans le sol. L'opération s'articulera avec

la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement, portée par le SDEA.

Dans un délai contraint par les impératifs de subventions, l'ATIP a accompagné en 2025 la commune dans la définition du programme, la recherche d'une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre et le suivi des études. Un partenariat opérationnel a été initié avec le SDEA via notamment une convention de groupement de commande permettant de co-porter l'ensemble des dispositifs de gestion des eaux pluviales.

« La mise en œuvre de dispositifs de gestion des eaux pluviales au service de l'amélioration du cadre de vie »

Commune de Muttersholtz

Aménagement de la rue de Baldenheim (RD 605) et des espaces publics connexes

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Diagnostic préalable et définition du programme
- Accompagnement à la démarche de gestion intégrée des eaux pluviales en articulation avec les partenaires institutionnels (SDEA, AERM)

- Aide au recrutement du maître d'œuvre et des autres prestataires
- Accompagnement à la réflexion sur la gestion des flux routiers avec la CeA
- Pilotage des études EP-AVP (en cours)

Histoire du projet

Élue en 2025 Capitale française de la bio-diversité, et Territoire à énergie positive, Muttersholtz inscrit depuis plusieurs années l'ensemble de ses actions et projets d'aménagement du territoire dans une démarche de développement durable.

Déjà présente aux côtés de la commune sur plusieurs projets majeurs (modification n°1 du PLU instituant une OAP visant la transition énergétique par le recours accru aux énergies renouvelables, aménagement du Cœur de village intégrant une forte participation citoyenne et récompensé

en 2025 par le magazine D'Architectures), l'ATIP accompagne les élus sur l'aménagement de la rue de Baldenheim. L'objectif principal du projet est d'offrir à tous un espace public apaisé en sécurisant les cheminements doux vers l'école et le périscolaire. Il impose une gestion fine des flux automobiles VL/PL sur une rue très contrainte, également route départementale. La désimperméabilisation des sols, la végétalisation des espaces, la gestion intégrée des eaux pluviales sont autant de cibles visées par le projet, actuellement en cours.

« Une démarche d'aménagement durable adaptée aux évolutions réglementaires, climatiques et sociétales, pour sécuriser l'espace public et améliorer la gestion de l'eau »



VUE D'INSERTION AVANT-PROJET, NOV.2025 — CRÉDIT : WE-SCAPE-CARDOMAX

Le mot du Maire

M. Denis SCHULTZ

« Dans ce projet, l'ATIP nous a aidés à conjuguer les enjeux d'aménagement urbain dans un secteur patrimonial sensible, le cadre de vie et les enjeux climatiques. En privilégiant l'infiltration des eaux urbaines, nous contribuons aussi à la réduction des rejets d'eau dans la nature lors de fortes pluies ».

Chiffres clés

- > Surface : 3 200 m² env.
- > Réalisation : 4 tranches en 2 phases
- > Enveloppe financière prévisionnelle : 470 k€
- > Durée du projet : études : 2025 – consultations et travaux : 2026

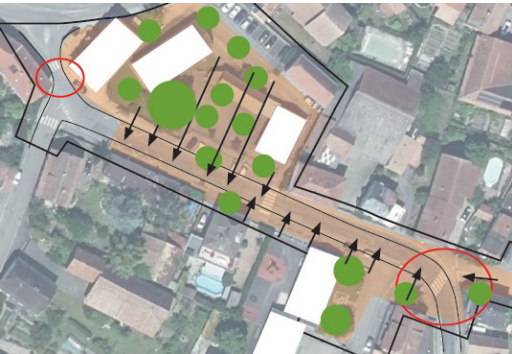


SCHÉMA D'INTENTION ET ESQUISSE D'AMÉNAGEMENT 2025
CRÉDIT : LAP'S-COCYCLIQUE-VIALIS

Le mot du Maire

M. Patrick BARBIER

« Pour les projets d'aménagement dans une commune, il y a en amont la vision des élus puis, en aval, la capacité de réalisation des maîtres d'œuvre et des entreprises de travaux. À Muttersholtz, c'est l'ATIP qui s'attelle à ces tâches depuis de nombreuses années. Le tandem commune-assistant au maître d'ouvrage (AMO) fonctionne en confiance et est en capacité de traduire les intentions en actes concrets et cohérents ».

Chiffres clés

- > Surface : 4 900 m² env.
- > Réalisation : 2 tranches / 3 secteurs
- > Enveloppe financière prévisionnelle : 746 k€
- > Durée du projet : études : début 2025 – consultations fin 2026 – travaux : 2027

Commune de Seltz

Autorisations préalables au projet d'aménagement du lotissement Les Genêts

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Appui à la coordination des opérations et des procédures
- Recrutement du bureau d'études et suivi des études de faisabilité pré-opérationnelle conduisant au plan guide

- Suivi de l'étude d'impact liée au défrichement
- Réalisation des demandes d'autorisation de défrichement et de distraction du régime forestier
- Appui au dossier de dérogation d'espèces protégées

Histoire du projet

Depuis 2017, l'ATIP accompagne étroitement la commune de Seltz dans son projet de lotissement des Genêts. Cet appui a permis de conduire l'ensemble des étapes préalables : étude de faisabilité et élaboration du plan guide, étude d'impact, étude zone humide sur les parcelles de compensation, ainsi que les démarches réglementaires (distraction du régime forestier, autorisation de défrichement, dérogation espèces protégées).

L'accompagnement de l'ATIP va maintenant se poursuivre dans une phase plus opérationnelle à travers le lancement des études de maîtrise d'œuvre et l'évolution du PLU rendue nécessaire par la loi Climat et Résilience pour prendre en compte les enjeux liés au « zéro artificialisation nette ».

« Un projet communal emblématique qui a connu de nombreux rebondissements »

Communauté d'agglomération de Haguenau

Modification n°6 du PLU de Haguenau et abrogation de quatre Cartes Communales

MISSIONS CONFIÉES À L'ATIP

- Modification n°6 du PLU de Haguenau
 - Accompagnement dans l'élaboration du dossier
 - Pilotage de la procédure

- Abrogation des Cartes Communales de Hochstett, Ringeldorf, Wahlenheim et Wittersheim :
 - Élaboration des dossiers d'abrogation des Cartes Communales
 - Pilotage des procédures parallèlement à l'élaboration du PLUi

Histoire du projet

La Communauté d'agglomération de Haguenau a engagé l'élaboration de son PLUi en décembre 2020. Toutefois, l'élaboration d'un PLUi n'interrompt pas les besoins d'évolution des documents d'urbanisme existants et nécessite de mener certaines procédures connexes.

En 2024, la CAH a missionné l'ATIP pour l'accompagner dans la modification n°6 du PLU de Haguenau aboutie en mai 2025. Cette procédure portait notamment sur la

modification du règlement en vue de favoriser la qualité architecturale, le renouvellement urbain et la transition écologique.

L'ATIP a également apporté son appui sur les procédures d'abrogation des Cartes Communales de Hochstett, Ringeldorf, Wahlenheim et Wittersheim, en marge de l'élaboration de son PLUi.

« Une complémentarité entre les services et l'ATIP pour mener de front différentes procédures »



PLAN GUIDE 2019 — CRÉDIT : SECTION URBAINE ET IUPS

Le mot du Maire

M. Jean-Luc BALL

« Les services de l'ATIP nous accompagnent depuis le début de nos réflexions sur ce dossier communal emblématique. Par son expertise, son écoute et sa capacité à fédérer les différents partenaires, l'ATIP constitue un soutien déterminant à chaque étape de la démarche, nous permettant aujourd'hui de mener des actions concrètes destinées à accueillir ce nouvel espace d'habitat ».

Chiffres clés

- > Population : 3 168 (INSEE 2022)
- > Superficie de la zone d'étude : 8,66 ha
- > Densité du lotissement à venir : 35 logements / ha



CRÉDIT : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU

Le mot du Vice-président

M. Jean-Lucien NETZER

« L'appui de l'ATIP a été fondamental pour sécuriser l'aboutissement des procédures engagées et menées en parallèle de l'élaboration de notre PLUi. L'élaboration du PLUi de la CAH ne devait pas interrompre ou ralentir les procédures d'évolution des documents d'urbanisme en vigueur sur le territoire. Il était essentiel de permettre aux communes de poursuivre l'adaptation de leurs PLU à leurs projets locaux ».

Chiffres clés

- > Nombre de communes : 36
- > Population : 96 736 habitants
- > Superficie : 396 km² (39 600 ha)
- > Superficie d'espaces urbanisés : 5 042 ha, soit 13 % du territoire

Accompagnement à la prise de compétence urbanisme par les communautés de communes

Le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme et Carte Communale » vers l'échelon intercommunal est une tendance de fond, notamment depuis la loi ALUR de 2014. Pour autant, l'idée de ce transfert peut soulever de nombreuses questions, tant de la part de l'intercommunalité concernée que des communes qui la composent. Et si un tel transfert est décidé, il s'accompagne d'obligations à respecter et de choix à effectuer. Pour répondre aux besoins exprimés par ses membres, l'ATIP a donc développé divers types d'accompagnements, toujours adaptables en fonction du contexte.

En premier lieu, l'ATIP peut assister l'intercommunalité et les communes au stade amont, pour une aide à la décision sur l'opportunité et les modalités du transfert. Cela peut prendre la forme de formations dédiées, de conseils aux élus, de participation à des réunions techniques, de présentations en conseil communautaire, d'organisation de séminaires... L'ATIP a par exemple été saisie pour un conseil par la Communauté de communes de l'Alsace Bossue en 2025, et par la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim pour un accompagnement plus poussé.

Une fois le transfert de compétence acté, l'ATIP peut conseiller et outiller les communautés de communes pour sa mise en œuvre concrète. L'ATIP a ainsi accompagné la Communauté de communes du Pays de Saverne dans l'exercice de sa nouvelle compétence, pour terminer les procédures d'urbanisme engagées par ses communes membres avant le transfert mais aussi pour gérer le droit de préemption urbain, par la mise en place du module spécifique de Cart@DS et avec l'appui de l'EPFA.

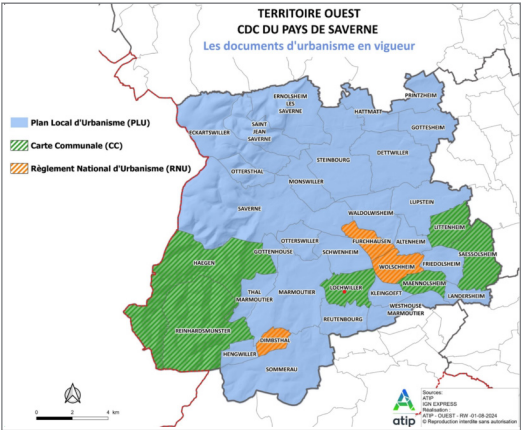
Le transfert de compétence n'oblige pas à prescrire immédiatement l'élaboration d'un PLU intercommunal. La communauté de communes peut dans un premier temps faire vivre les documents d'urbanisme existants et prendre le temps de réfléchir à son projet de territoire. C'est le choix fait par la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, que l'ATIP accompagne actuellement pour identifier les points d'enjeux de l'application de la loi Climat et Résilience dans les documents en vigueur et étudier l'opportunité d'engager leur révision, notamment au vu de l'échéance de février 2028 et de ses incidences pour les autorisations d'urbanisme.

Enfin, lorsque la collectivité est prête à engager l'élaboration d'un PLUi, l'ATIP peut l'accompagner pour réfléchir aux modalités de gouvernance à mettre en place, à la collaboration avec les communes, aux objectifs de son document et aux préoccupations sur lesquelles elle souhaite mettre l'accent, la mettre en contact avec les partenaires du RITA susceptibles de contribuer à sa démarche et l'aider à trouver un bureau d'études. C'est ainsi que l'ATIP a été missionnée par la Communauté de communes du Pays de Saverne pour une mission de cadrage qui lui a permis d'aboutir à la prescription de l'élaboration de son PLUi et au recrutement d'un groupement d'études en 2025.

L'ATIP propose ensuite un accompagnement au fil des études jusqu'à l'approbation du PLUi, puis tout au long de sa mise en œuvre si la collectivité le souhaite (débat annuel sur l'urbanisme, retours des instructeurs ADS, évolutions du document...). L'ATIP alimente par exemple depuis plusieurs années le débat annuel sur l'urbanisme de la Communauté de communes du Pays Rhénan.

Mobilisant ses équipes en territoires, sa responsable PLUi et ses référents thématiques, l'ATIP permet aux élus communautaires de s'assurer de la traduction concrète de leur projet de territoire, en lien avec les communes.

« Un accompagnement dans l'exercice des différentes compétences d'aménagement territorial entre communes et communautés de communes »



CRÉDIT : ATIP



CRÉDIT : ATIP

Observation de la consommation foncière, Rapports triennaux sur l’artificialisation des sols et articulation avec les politiques locales

La loi Climat et Résilience de 2021, qui a fixé l'objectif national de tendre vers « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050, a aussi posé le principe d'un suivi de la trajectoire des territoires vers cet objectif via un rapport sur l'artificialisation des sols à établir au plus tous les trois ans par les autorités compétentes en PLU.

Pour aider ses membres à se conformer à cette exigence, l'ATIP a construit en 2024 une méthode d'estimation de la consommation foncière à partir des autorisations d'urbanisme délivrées. Cette observation est rendue possible grâce aux données saisies dans le logiciel d'instruction Cart@DS par les instructeurs de l'ATIP et par les communes, et grâce à l'expertise de l'ATIP en matière d'information géographique et d'analyse de données. Elle permet aux élus de disposer d'un état des lieux de la consommation foncière récente et d'en tirer des perspectives pour leur territoire. Une actualisation annuelle peut alimenter diverses analyses et études, dont les rapports triennaux sur l'artificialisation des sols.

Entre 2024 et 2025, l'ATIP a décliné cette estimation de la consommation foncière pour des PETR, communautés de communes ou communes, en adaptant les livrables et le degré d'analyse aux contextes et aux besoins.

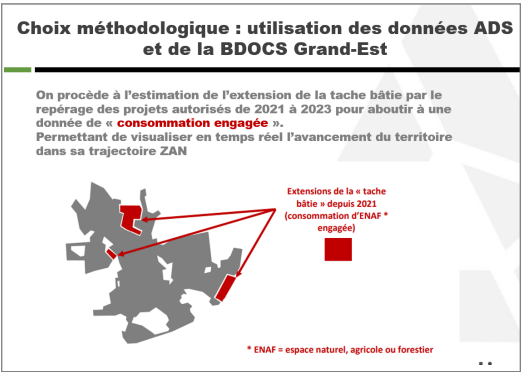
Le PETR du Pays de Saverne, Plaine et Plateau a ainsi commandé une estimation de la consommation foncière sur la période 2021-2023 pour développer son propre observatoire du territoire, puis une actualisation avec les données 2024. Il utilise ces données pour le suivi de la mise en œuvre du SCoT, et les tient à disposition des communes et intercommunalités de son territoire.

À l'échelle du PETR de la Bande Rhénane Nord, l'estimation de la consommation foncière a été commandée à l'ATIP par les communes et intercommunalités compétentes en PLU (Communauté de communes du Pays Rhénan et SIVU de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach). Grâce à une coordination entre les collectivités, presque tout le territoire du PETR a débattu sur les rapports triennaux entre 2024 et 2025. Dans le cas des rapports intercommunaux, la vision globale s'est construite à partir des analyses à l'échelle de chaque commune, dont chacune fait l'objet d'une annexe spécifique.

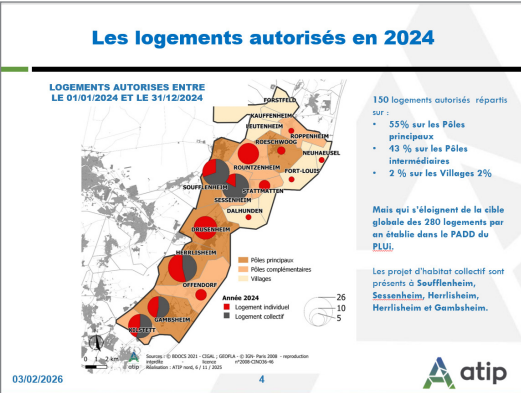
La Communauté de communes du Kochersberg a fait établir le rapport triennal par l'ATIP en articulation avec la modification n°2 de son PLUi, que l'ATIP a également accompagnée. Le rapport a permis de justifier l'ouverture de deux zones à l'urbanisation. Les Communautés de communes du Ried de Marckolsheim et du Canton d'Erstein, non compétentes en PLU, ont missionné l'ATIP pour une étude de la consommation foncière à l'échelle de leur territoire puis mis les données à disposition de leurs communes. Sur la Communauté de communes du Canton d'Erstein, cette approche a été articulée avec une visite de chaque commune pour faire le point sur les projets déjà engagés et les possibilités de densification et d'extensions urbaines permises par les documents de planification. La consolidation de ces éléments a permis une quantification des besoins du territoire et a été une opportunité d'échanges avec les acteurs institutionnels.

L'ATIP a ainsi réussi à mobiliser ses données, compétences et expertises internes pour proposer à ses membres des études sur mesure, pouvant être approfondies et déboucher sur des actions concrètes selon les orientations souhaitées par les élus.

« Les données ADS au service du suivi de l'évolution des territoires »



RAPPORT TRIENNAL – CRÉDIT : ATIP



DÉBAT ANNUEL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS RHÉNAN – CRÉDIT : ATIP

Le mot du Vice-président de la Communauté de communes du Pays Rhénan

M. Serge SCHAEFFER

« Le rapport triennal a permis au Pays Rhénan de disposer d'un diagnostic complet et partagé sur la consommation foncière. L'accompagnement de l'ATIP a été déterminant pour produire des données lisibles, objectiver les échanges et favoriser l'appropriation des données par les élus. Cette démarche a développé une réflexion collective pour un urbanisme choisi plutôt qu'un urbanisme subi ».

Un riche partenariat entre l’UDAP et l’ATIP

L'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) est l'un des plus anciens partenaires de l'ATIP.

La mission ADS en est l'un des creusets. En effet, de nombreuses demandes d'autorisation d'urbanisme nécessitent l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Ainsi, en 2025, l'UDAP a rendu plus de 7 000 avis sur des demandes d'autorisations d'urbanisme en secteur protégé. À cet égard, la mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction en ADS, en 2024, a permis de réaliser l'intégralité des consultations via le logiciel Cart@DS. Afin de faciliter les relations entre les agents et fluidifier l'instruction, des rencontres ont été organisées en 2025 entre l'équipe de l'UDAP, les équipes d'instruction ADS et le Service Ressources Métiers de l'ATIP.

« Une collaboration entre services administratifs pour une instruction facilitée »

L'environnement, une mission transversale

L'environnement constitue un enjeu central pour l'ATIP, qui accompagne les collectivités face aux effets du changement climatique et aux évolutions juridiques et techniques qui en découlent.

Depuis 2021, l'ATIP a soutenu une dizaine de collectivités dans l'organisation de consultations du public liées aux évaluations environnementales, renforçant ainsi son expertise sur ces procédures. La réforme de l'autorisation environnementale en 2024 a conduit à une adaptation des méthodes d'accompagnement afin de sécuriser l'application du nouveau cadre. Parallèlement, un travail approfondi sur les ICPE et les autorisations d'urbanisme autour des sites SEVESO a permis d'établir une doctrine partagée avec l'État.

Dans la continuité de l'ADS, l'Unité Conformité & Contrôle en ADS échange régulièrement avec les ABF, encouragée par les communes qu'elle accompagne en matière de Police de l'urbanisme. L'objectif consiste à identifier les problématiques et les enjeux relatifs à la préservation du patrimoine bâti dans le cadre de procédures de contrôles.

Le travail collaboratif entre l'UDAP et l'ATIP se retrouve également dans les procédures d'évolution des documents d'urbanisme. Celles-ci peuvent en effet être couplées à l'élaboration d'un périmètre délimité des abords (PDA) permettant d'adapter au contexte local le périmètre de protection autour d'un monument historique.

En 2025, la mise en œuvre de la loi APER sur les énergies renouvelables a été intégrée au processus d'instruction des autorisations d'urbanisme grâce à l'expertise juridique de l'ATIP.

L'ATIP a également diffusé, en partenariat avec le SDEA, une plaquette sur l'intégration des coulées d'eaux boueuses dans les PLUi. Elle valorise ainsi la démarche menée par les Communautés de communes du Kochersberg et de la Zorn avec l'appui de la CeA et primée en 2020 par un trophée de l'ingénierie. Enfin, l'ATIP a enrichi ses données environnementales, notamment sur les zones humides probables et les espèces patrimoniales, renforçant ainsi son appui aux projets d'aménagement grâce à l'information géographique.

« Les changements climatiques imposent de nouveaux modèles d'aménagements »



RENCONTES UDAP - ATIP - CRÉDIT : ATIP

Témoignage de la cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine — Mme CORRALTREVIN

« L'ATIP est un partenaire quotidien de l'instruction des dossiers d'urbanisme sur plus de 70 % du territoire du Bas-Rhin dans lequel interviennent les Architectes des Bâtiments de France. Les relations continues avec l'ATIP et le partage de savoir-faire favorisent un service efficient aux administrés et aux collectivités ainsi qu'une bonne compréhension des enjeux et missions réciproques ».

Chiffres clés

- > 7 000 avis ABF sur les demandes d'urbanisme
- > 25 dossiers de Police de l'urbanisme traités en lien avec l'UDAP (dont 2 analyses complètes de lotissement)

Prise en compte des coulées d'eaux boueuses dans les PLUi

(Plano Locaux d'Urbanisme intercommunaux)



PLAQUETTE PRISE EN COMPTE DES COULÉES D'EAUX BOUEUSES - CRÉDIT : ATIP/SDEA

Formations internes et CeA

L'expertise et les compétences métiers des agents, doublées d'une connaissance fine des territoires, sont stratégiques pour proposer une ingénierie publique locale performante.

C'est pourquoi l'ATIP investit fortement dans la montée en compétence de ses agents. Dans ce but, elle déploie une offre de formations conçue en interne spécifiquement adaptée aux besoins des agents et métiers de l'ATIP. Chaque année des formations sont programmées, permettant à l'ensemble des agents, dont les nouveaux arrivants, de bénéficier du socle de connaissances indispensables et de s'approprier les pratiques et les outils propres à l'ATIP.

En 2025, 15 sessions de formations ont été organisées. Régulièrement mises à jour pour tenir compte des évolutions juridiques et techniques les plus récentes, elles sont assurées par les experts thématiques en urbanisme, aménagement, ADS,

Police de l'urbanisme, environnement, juridique et information géographique de l'ATIP. De nouvelles actions de formations sont également déployées afin de s'adapter aux enjeux et à l'actualité des territoires. Ainsi en 2025, pour tenir compte des évolutions en cours des PLU, dont certains à l'échelle communautaire, l'ensemble des instructeurs de la filière ADS a bénéficié d'une formation sur le sursis à statuer en ADS.

En 2025, l'ATIP a accompagné la prise de poste des nouveaux chargés de mission personnes publiques associées (PPA) de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) avec une formation dédiée aux documents d'urbanisme, à l'évaluation environnementale, à la fonction de PPA et au contexte bas-rhinois. Enfin, plus de 20 agents de la CeA ont participé aux formations de l'ATIP sur les procédures de PLU et sur l'habitat.

Du contrôle sur site à la sanction pénale

Les contrôles sur le terrain, réalisés à l'initiative de la commune, permettent de veiller au respect de l'autorisation d'urbanisme dans sa mise en œuvre et de la réglementation en vigueur en matière d'application du droit des sols.

En cas d'infraction, l'autorité compétente (le maire ou l'adjoint au maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire) a l'obligation d'intervenir et de diligenter un contrôle sur site. À l'issue des constatations, si aucune régularisation administrative n'est envisageable, un procès-verbal d'infraction est dressé et transmis au procureur de la République.

L'Unité Conformité & Contrôle a récemment accompagné la commune de Saverne dans une affaire concernant des travaux d'iso-lation thermique par l'extérieur (ITE) d'un

bâtiment situé dans le périmètre délimité des abords d'un monument historique, réalisés sans autorisation d'urbanisme, la demande d'autorisation ayant fait l'objet d'une décision d'opposition à déclaration préalable. Après plusieurs sommations d'interrompre les travaux irréguliers, ces derniers ont été consignés dans un procès-verbal et transmis au procureur de la République. Après instruction, le juge pénal a condamné le contrevenant à remettre le bâtiment dans son état initial ainsi qu'à une amende.

Si dans de nombreux cas le constat d'infraction suffit à assurer une régularisation ou remise en état de travaux irréguliers, cet exemple démontre l'intérêt de poursuivre l'affaire devant le juge pénal pour obtenir une condamnation.

« Une politique de contrôle au service de la prévention des infractions »



FORMATION VISITES DE SITE HOERDT - CRÉDIT : ATIP

Chiffres clés

- > 15 sessions de formations
- > 143 participants ATIP

« Une expertise à entretenir perpétuellement »



CRÉDIT : VILLE DE SAVERNE (WWW.SAVERNE.FR/)

Le mot de l'élu

M. Laurent BURCKEL – 1^{er} Adjoint de la Ville de SAVERNE

« Très largement concernée par un périmètre protégé au titre des monuments historiques, la commune de Saverne sollicite l'Unité Conformité & Contrôle de l'ATIP dans le cadre de sa politique de contrôle et notamment dans le but de préserver le patrimoine bâti de la ville, son caractère, son architecture et assurer le respect de la réglementation ».

Chiffres clés

- > 2 contrôleurs Conformité & Contrôle en ADS
- > 155 demandes d'accompagnement des communes en 2025
- > 208 communes adhérentes en décembre 2025

Communauté de communes de la Basse-Zorn : un déploiement « sur mesure »

La gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) constitue un enjeu majeur pour les collectivités dans l'exercice sécurisé et réactif du droit de préemption.

En 2025, la mission DIA a accompagné la Communauté de communes de la Basse-Zorn à l'occasion de la prise de compétence PLU, intégrant le droit de préemption urbain et la gestion des DIA.

Dans un contexte où trois communes étaient déjà adhérentes, l'ATIP a organisé l'extension du dispositif aux autres communes ainsi qu'aux services communautaires. Des formations spécifiques ont été mises en place afin de tenir compte de l'organisation retenue, reposant sur une saisie des DIA papier assurée en communes et une instruction centralisée au niveau intercommunal. Cet accompagnement a permis d'adapter l'outil et les pratiques aux rôles de chacun.

« Une mission au service d'une politique foncière »

Documentation des données : les fiches pédagogiques

Via son outil SIG de visualisation Intr@GEO, l'ATIP met à disposition et tient à jour plus d'une centaine de données géographiques nécessaires à l'observation territoriale et à la mise en œuvre des projets d'urbanisme et d'aménagement. Il s'agit de données environnementales (Natura 2000, zones humides, zones inondables, espèces patrimoniales...), d'archéologie préventive, de photographies aériennes, etc.

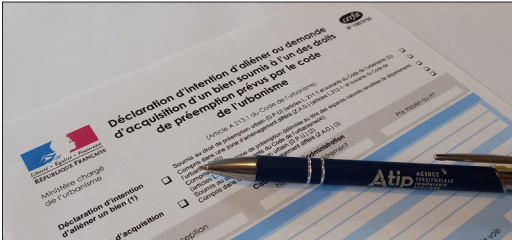
Des fiches pédagogiques sont élaborées afin de documenter ces données. Elles ont pour but d'expliquer en quoi consiste la donnée, sa portée juridique, comment l'utiliser en urbanisme, en aménagement et dans l'application du droit des sols. Elles sont le fruit d'un travail collaboratif

réalisé par les référents de l'ATIP : juristes et experts en environnement, urbanisme et information géographique.

45 fiches sont déjà disponibles, les dernières seront mises à disposition courant 2026. L'ensemble des données environnementales et sur les risques sera ainsi bientôt documenté.

Les fiches sont consultables directement par les collectivités adhérentes depuis la carte dans Intr@GEO, en interrogeant les données. Elles sont également disponibles sur le portail de l'ATIP dédié à l'information géographique.

« Mieux connaître le territoire pour suivre son évolution et faire des choix »



CRÉDIT : ATIP

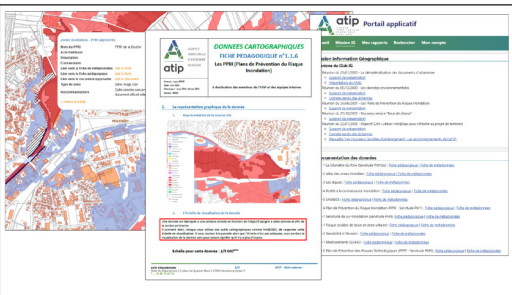
Le mot du Président de la Cdc de la Basse-Zorn

M. Denis RIEDINGER

« Dans le cadre du transfert de la compétence « urbanisme » à la communauté de communes, nous avons mobilisé la mission déclarations d'intention d'aliéner (DIA) de l'ATIP pour nous aider dans le traitement de ces dossiers. Grâce à une interface intuitive et à des formations ciblées, nos agents et ceux des communes volontaires ont rapidement pu maîtriser le logiciel Cart@DS. Ce déploiement a permis des gains majeurs : centralisation des échanges avec les communes, réduction des délais de traitement, et dématérialisation des procédures, limitant les impressions et envois postaux. La charge de travail des agents a donc été allégée, tout en améliorant la qualité du service pour les pétitionnaires, un sans-faute ! »

Chiffres clés

- > Prise de compétence PLU en janvier 2025
- > 4 communes précédemment adhérentes à la mission DIA en compétence communale
- > 3 autres communes à former + 2 agents intercommunaux
- > Mission opérationnelle mi-décembre



CRÉDIT : ATIP

Chiffre clé

- > 45 fiches pédagogiques disponibles

La sécurisation des comptes

La mission Gestion des listes électorales de l'ATIP met à disposition des communes adhérentes un logiciel, OpenElec, synchronisé avec le REU (répertoire électoral unique), la base électorale tenue par l'INSEE.

Dans ce cadre, jusqu'à maintenant, chaque commune disposait d'un compte générique (mairie@....fr) afin de se connecter au logiciel de gestion des listes électorales OpenElec.

Il a semblé important, au regard des préconisations du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), de doter les communes concernées d'un accès nominatif, à l'instar du travail réalisé en 2024 pour les adhérents à la mission Paie de l'ATIP.

« Une sécurisation informatique entre l'ATIP et les communes »

Démarche qualité menée en interne

À la fin de l'année 2024, dans un contexte de développement de la mission Paie, la nécessité de sécuriser l'organisation interne et les différents processus est apparue comme une priorité.

Dans ce cadre, plusieurs sessions de travail ont été organisées avec l'équipe des gestionnaires paie, avec un double objectif : mettre en place des outils de pilotage de l'activité de l'unité, et sécuriser les processus internes.

Des réflexions communes ont fait émerger des indicateurs pertinents permettant de répartir efficacement le portefeuille de collectivités et établissements adhérents à la mission.

Ce travail exhaustif a donné lieu à la mise en place, pour chaque collectivité adhérente, d'un binôme référent au sein de l'équipe. Ce binôme très expérimenté

Pour ce faire, un recensement des utilisateurs du logiciel au sein des communes a été réalisé. À cette occasion, les communes ont fréquemment émis le souhait de disposer de plusieurs comptes nominatifs. Un formulaire a ensuite été envoyé aux secrétaires de mairie. Une fois celui-ci complété et signé par l'autorité territoriale, les identifiants et mots de passe ont été communiqués, permettant de se connecter à OpenElec.

Ce travail, qui devait absolument être mené avant les élections municipales des 15 et 22 mars 2026, s'inscrit dans une démarche de renforcement de la sécurisation des données électorales des communes adhérentes, dans un contexte général où les cyber-attaques se multiplient.



CRÉDIT : ATIP

Témoignage

Mme Béatrice MULLER, secrétaire de mairie de la commune d'Oberschaefolsheim

« Me concernant en temps qu'utilisatrice et membre du club, je suis très satisfaite du logiciel OpenElec. Je remercie toute l'équipe de l'ATIP pour leurs compétences et les réponses rapides lors de mes questions. C'est un grand plaisir de collaborer avec votre équipe. »



CRÉDIT : ATIP

« Une réflexion continue sur l'organisation pour un service toujours plus performant »

SYNTHÈSES ET CHIFFRES CLÉS

2025

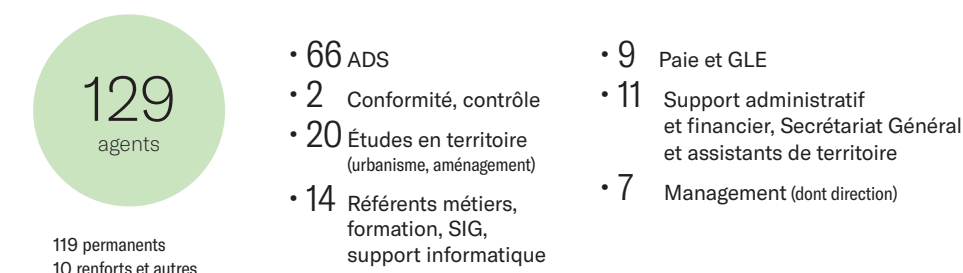
L'ATIP EN CHIFFRES

AU 1^{er} JANVIER 2026

SYNDICAT MIXTE — OUVERT DE MOYENS



EFFECTIFS — RÉPARTITION



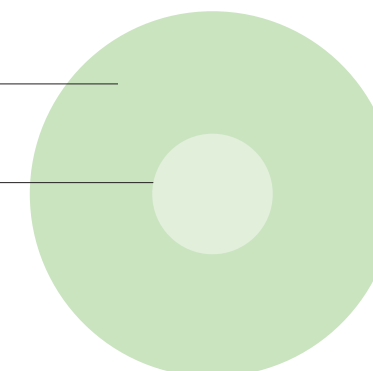
TERRITORIALISATION — DES ÉQUIPES ADS ET ÉTUDES



DONNÉES FINANCIÈRES 2025

BUDGET PRIMITIF
8,5 M €

Part de la CeA au budget
de l'ATIP en 2025
27 %



Mission Conseil



CHIFFRE CLÉ

96

Conseils délivrés en 2025

Comme chaque année, le conseil de l'ATIP en aménagement et urbanisme a été sollicité pour des questions très opérationnelles et diverses.

Autour de l'ADS, de l'urbanisme et de l'aménagement, il s'est agi d'examiner ou d'approfondir l'interprétation des OAP, le financement de l'aménagement, la prise en compte des zones humides, ainsi que d'identifier les procédures liées au défrichement et d'accompagner l'émergence de projets de reconversion de friches. La pertinence de mettre en place des délibérations connexes soumettant ou non à autorisations d'urbanisme les projets de démolitions, clôtures ou ravalements a été également abordée.

Concernant l'urbanisme, les applications de la loi Climat et Résilience et de la loi plus récente de simplification de l'urbanisme ont aussi constitué un champ de questionnement important. Pour permettre la réalisation de projets, notamment d'activités économiques

ou d'intérêt collectif, le conseil des équipes a pu porter sur la meilleure stratégie d'évolution du document d'urbanisme à mettre en œuvre dans le contexte mouvant du cadre réglementaire, sur des choix de procédure et leurs modalités.

Par ailleurs, l'explication et l'identification des enjeux liés à la trajectoire ZAN (« zéro artificialisation nette ») ont débouché, pour de nombreux territoires, sur la réalisation de rapports triennaux sur la consommation foncière.

Enfin, quant à la question du transfert possible de la compétence urbanisme des communes vers leur intercommunalité, les territoires, dans leur diversité de situations et de positionnements sur le sujet, se sont tournés vers l'ATIP pour en analyser les enjeux, modalités, et mesurer l'incidence de ces transferts sur les projets ou démarches en cours.

Mission Instruction du droit des sols

CHIFFRE CLÉ

60 %

des dossiers déposés en SVE

En 2025, l'engagement de l'ATIP pour l'accompagnement des communes dans le domaine de l'ADS s'est poursuivi. Afin de favoriser une bonne utilisation du logiciel Cart@DS dans un contexte de dématérialisation de l'instruction, 3 webinaires « Questions-réponses autour de Cart@DS » ont été organisés, et 17 formations sur le logiciel ainsi que 4 formations au B.A.-BA de l'ADS ont été dispensées aux agents communaux en territoire.

La dématérialisation de l'ADS et l'utilisation du logiciel Cart@DS sont au cœur de l'activité d'instruction. Des avancées notables se sont concrétisées cette année avec des évolutions de saisie dans le logiciel, la réalisation d'une lettre aux pétitionnaires pour promouvoir la dépose en ligne (SVE) des demandes d'autorisation ou encore le lancement du test de la

transmission dématérialisée des actes ADS au contrôle de légalité.

Dans le cadre d'évolutions en cours ou à venir de documents d'urbanisme, dont certains à l'échelle communautaire (PLUi de la CAH, PLUi du Pays de Saverne, PLUi de la Vallée de la Bruche), l'ensemble des instructeurs de la filière ADS a bénéficié d'une formation sur le sursis à statuer, élaborée et dispensée en interne.

Enfin, pour répondre à la complexification du métier d'instructeur, aux besoins croissants de formation et d'animation des équipes ADS, et au suivi des évolutions du logiciel Cart@DS, l'équipe des référents ADS a été étoffée par l'arrivée d'un troisième expert en fin d'année.

Secteur ADS	Nb total dossiers déposés 2025	CUa	CUb	DP	PA	PC	PD	Communes ADS	Nb total dossiers instruits 2025	Dossiers instruits en 2025 en EqPC
Antenne ADS Molsheim	5860	2012	108	2809	61	773	97	70	4802	3378
Territoire Nord	10328	2796	118	5691	50	1453	220	138	10204	6827,4
Territoire Ouest	7450	2251	112	3949	42	951	145	162	7205	4655
Territoire Sud	7375	2439	152	3556	64	1023	141	98	7207	4612,4
Total	31013	9498	490	16005	217	4200	603	468	29418	19472,8

CUa : Certificat d'urbanisme informatif / CUb : Certificat d'urbanisme opérationnel / DP : Déclaration préalable / PA : Permis d'aménager / PC : Permis de construire / PD : Permis de démolir
Unité de mesure de la charge ADS : EqPC : CUa : 0,2 EqPC / CUb : 0,4 EqPC / DP : 0,8 EqPC / PA : 2 EqPC / PC : 1 EqPC / PD : 0,8 EqPC

Formation des élus locaux et des services

L'ATIP déploie une offre de formation pour les élus et agents des collectivités en partenariat avec l'Association des Maires du Bas-Rhin. Depuis 2018, près de 650 participants ont bénéficié des formations de l'ATIP.

Attentive aux besoins des élus et des agents des collectivités, l'ATIP adapte son offre aux enjeux de mutation des territoires en tenant compte des contextes et besoins locaux.

Ainsi, en complément des formations « socles » sur les questions d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement, l'ATIP a développé un cycle de formations « Vers les nouveaux modèles d'aménagement » avec le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA).

Les questions foncières sont déterminantes dans un contexte de tension sur l'espace, aussi la formation sur la « stratégie foncière et le ZAN » animée en partenariat avec l'EPF d'Alsace est-elle plébiscitée.

Conçue en 2024, la formation « L'habitat : comprendre les enjeux et dispositifs pour mieux agir localement » animée par l'ADEUS, l'ADIL et Alsace Habitat a donné lieu à une première session répondant aux attentes des participants.

Les formations sur les documents d'urbanisme et la Police de l'urbanisme se sont tenues avec succès.

Enfin, 4 sessions de formations dédiées ont été proposées aux agents de la Collectivité européenne d'Alsace.

En 2025, compte tenu de l'approche des échéances municipales, le nombre d'élus participant aux formations a sensiblement diminué. Toutefois, les formations demeurent attractives pour les agents des collectivités, qui se montrent globalement très satisfaits.

Type de formations	Nombre de sessions	Nombre de participants
Vers de nouveaux modèles d'aménagement (Stratégie foncière et ZAN / Habitat)	2	17
Formation socles (Documents d'urbanisme)	3	27
Formations dédiées	4	8
Total	9	52



Mission Conformité & Contrôle en ADS

L'année 2025 a été consacrée à l'accompagnement des communes adhérentes, mais aussi à la poursuite du développement de l'activité sur le territoire avec l'adhésion de 24 communes supplémentaires.

Pleinement investis dans leurs missions, les contrôleurs de l'ATIP ont accompagné les communes dans le cadre de 75 conseils en matière de Police de l'urbanisme et 155 demandes de contrôles en commune : constats d'infractions, contrôles en cours de chantier et contrôles de conformité suite au dépôt de la DAACT.

Cette année reflète la diversité des cas rencontrés, comprenant notamment des interventions complémentaires sur la base de législations connexes (Police de l'environnement, Police de l'eau), mais aussi des interventions plus complexes sur le volet pénal.

En matière de procédures, un certain nombre d'affaires ont été solutionnées par la voie amiable. Sur le volet pénal, dans un contexte procédurier, l'année 2025 a été marquée par la mise en place d'arrêtés interruptifs de travaux, parfois contestés devant le juge des référés, mais également d'astreintes financières journalières en vue d'une régularisation.

Un accompagnement au titre de la Police de l'urbanisme a donné lieu à une audience au tribunal correctionnel à l'issue de laquelle le contrevenant a été condamné à une remise en état du bâtiment assortie d'une amende.

CHIFFRES CLÉS

208 communes adhérentes

55 affaires terminées (régularisations suite à contrôle sur site et procédures amiables)

18 affaires pour lesquelles la phase pénale est déclenchée (PV d'infraction transmis au parquet compétent) dont 4 arrêtés interruptifs de travaux (AIT) et 6 arrêtés de mise en demeure avec astreinte financière

Demandes d'accompagnement dont	155
Contrôles en cours de chantier / constat d'infraction(s)	107
Contrôles de conformité (suite au dépôt de la DAACT)	48
Conseils	75

Accompagnement technique en urbanisme

En 2025, la traduction de l’objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN) dans les documents de planification et d’urbanisme a commencé à se concrétiser. La modification du SRADET Grand Est a été approuvée par la Région en décembre, et plusieurs révisions de Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) ont été finalisées ou presque. L’ATIP est restée en veille pour analyser les projets de documents et anticiper leurs effets sur les Plans Locaux d’Urbanisme (PLU) et Cartes Communales. Elle a procédé à un certain nombre d’audits de documents d’urbanisme locaux afin d’éclairer les autorités compétentes sur les ajustements à prévoir afin de s’inscrire dans l’objectif fixé par la loi Climat et Résilience.

2025 a également vu l’adoption de la loi de simplification du droit de l’urbanisme et du logement, qui prévoit notamment une refonte significative des procédures d’évolution des PLU à partir de mai 2026. L’ATIP a suivi attentivement les travaux parlementaires et a échangé avec les services de l’État afin de prendre en compte l’entrée en vigueur prochaine

de cette réforme dans les conseils apportés à ses membres et d’adapter progressivement ses outils et processus internes.

L’intérêt de penser l’urbanisme à une échelle intercommunale est de plus en plus marqué. L’ATIP a continué en 2025 son accompagnement auprès des communautés de communes : conseil en amont pour préparer un éventuel transfert de la compétence urbanisme à l’intercommunalité, prise en main de la compétence transférée, engagement de l’élaboration d’un Plan Local d’Urbanisme intercommunal.

Enfin, au fil des ans, l’ATIP continue à conseiller ses membres puis à accompagner les évolutions des documents d’urbanisme au fil de l’eau, en articulant la planification, l’urbanisme opérationnel et l’application du droit des sols, afin de permettre la concrétisation des projets portés par les élus.

CHIFFRE CLÉ

99 dossiers suivis en 2025

Type d'opérations	Nb
Réflexions préalables à l'élaboration d'un PLUi	3
Élaborations ou révisions générales de PLUi	1
Élaborations ou révisions générales de PLU communaux	14
Révisions « allégées » de PLU(i)	9
Modifications de PLU(i)	32
Modifications simplifiées de PLU(i)	14
Mises à jour des annexes de PLU(i)	10
Déclarations de projets	5
Accompagnement de CdC pour le suivi de la mise en œuvre du PLU(i)	1
Abrogations de Cartes Communales	4
Évaluation environnementale de projet	1
Autres	5
TOTAL	99

Accompagnement technique en aménagement

En 2025, l’accompagnement technique en aménagement assuré par l’ATIP s’est concentré sur l’aide à la définition des projets, en invitant les collectivités à élargir leur réflexion et le périmètre des études aux échelles les plus pertinentes. Cette approche a notamment permis d’intégrer, dès l’amont, la gestion intégrée des eaux pluviales dans les espaces publics comme les traverses de village, d’identifier les enjeux démographiques et les besoins en logements dans le cadre des études de faisabilité, ou encore de construire des plans-guides d’aménagement fondés sur les enjeux environnementaux du secteur et leur traduction en trames vertes et bleues communales ou intercommunales.

La prise en compte de ces différentes thématiques en amont traduit une volonté forte des collectivités accompagnées par l’ATIP d’envisager le projet urbain non comme un

exercice de construction ou d’aménagement, mais comme une opportunité de concevoir un projet transversal, qualitatif et ancré dans les réalités et besoins locaux.

L’action de l’ATIP s’est ensuite prolongée dans la mise en œuvre opérationnelle des projets, en offrant un cadre technique, juridique et expert sécurisé. Ses interventions ont permis de définir les procédures adaptées, de structurer les marchés publics nécessaires (maîtrise d’œuvre, archéologie, études environnementales..) et, lorsque cela s’avérait utile, de mobiliser des partenaires tels que le Réseau d’Ingénierie Territoriale d’Alsace (RITA).

CHIFFRE CLÉ

32 dossiers toutes opérations confondues

Territoires	Nb
Territoire Nord	9
Territoire Ouest	8
Territoire Sud	15
Total	32

Type d'opérations	Nb
Fiscalité	0
Projet à vocation d'habitat	7
Projet à vocation d'activité	2
Espaces publics/traverses/supports de déplacement	23
Total	32

Accompagnement et sécurité juridique

Face à la complexification des modalités de mise en œuvre des projets publics et des transitions à intégrer, l’ATIP a consolidé depuis dix ans une ingénierie mutualisée alliant pilotage de projet, expertise technique et juridique, et veille stratégique.

Le rapport de la Cour des comptes de 2024, « La délivrance des permis de construire : un parcours complexe dans un cadre instable », confirme la nécessité de renforcer la formation et la sécurisation des procédures. Ainsi, en 2025, la filière ADS a été formée au sursis à statuer, à la rédaction des actes et a bénéficié d’outils entièrement révisés.

Le contentieux en urbanisme est en progression et se complexifie. Pour soutenir ses membres face à cette tendance, l’ATIP a structuré et renforcé le processus de prise en charge des contentieux et les agents ont bénéficié d’une formation sur mesure.

L’instabilité réglementaire, notamment en matière environnementale, a particulièrement mobilisé l’ATIP en 2025 pour clarifier les procédures ICPE et celles liées aux projets d’énergies renouvelables et assurer la coordination des acteurs pour sécuriser la mise en œuvre des projets d’aménagement.

Les actions de formation et de sensibilisation ont aussi concerné les collectivités membres. Des webinaires ont régulièrement été organisés autour des évolutions liées aux logiciels métiers et de la gestion de la paie.

Enfin, les projets complexes et à forts enjeux des membres de l’ATIP ont été accompagnés par des conseils experts mobilisant les équipes en territoire et le pool d’experts de l’ATIP qui veille à la bonne articulation des services de l’État et des membres du RITA.

Accompagnement technique sur les stratégies territoriales

Afin d’accompagner les collectivités dans la définition de leurs visions et stratégies territoriales, en partenariat avec le RITA et les acteurs locaux, l’ATIP développe ses savoir-faire et mobilise son expertise dans la conception de stratégies et l’élaboration de projets de territoire.

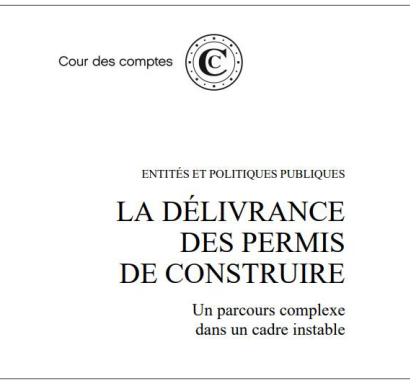
En 2025, les équipes de l’ATIP ont poursuivi la réalisation d’études d’observation de la consommation d’espace afin d’alimenter les réflexions stratégiques sur l’évolution des territoires. Il s’agit en particulier :

- des rapports triennaux sur l’artificialisation, tant pour des communes que pour des intercommunalités ;
- des études d’évaluation de la consommation foncière pour des intercommunalités à l’instar du SIVU de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach, de la Communauté de communes du Pays Rhénan, et du PETR du Pays de Saverne, Plaine et Plateau.

S’agissant des stratégies territoriales économiques liées aux ZAE, l’ATIP a reconduit les études pour le Canton d’Erstein et de Niederbronn-les-Bains et des travaux pour alimenter les inventaires des ZAE d’Alsace Bossue, Sauer-Pechelbronn. Enfin, cette année a vu le lancement d’une étude d’usage des sols pour la commune de Huttendorf et d’une réflexion stratégique sur la réhabilitation d’espaces vacants tels que les séchoirs à tabac.

Les accompagnements de l’ATIP :

- Diagnostics ciblés ou multi-thématiques
- Définition d’une vision et élaboration d’une stratégie
- Définition d’une gouvernance
- Animation, coordination des acteurs et partenaires
- Élaboration de méthodologies dédiées
- Conception d’études, d’éléments de synthèse, de rapports et d’outils d’aide à la décision
- Mise en œuvre et suivi



CHIFFRES CLÉS

25 rapports triennaux sur l’artificialisation des sols

4 évaluations de la consommation foncière

1 schéma directeur des ZAE

1 étude d’optimisation du potentiel foncier à l’échelle communale

1 étude sur la réhabilitation des espaces vacants

Gestion des déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

La mission DIA a pour objectif d'accompagner les collectivités dans l'exercice du droit de préemption, en sécurisant et en simplifiant la gestion des déclarations d'intention d'aliéner grâce à un dispositif de dématérialisation mutualisé fondé sur le logiciel Cart@DS.

L'année 2025 a été consacrée à la consolidation de la mission, notamment par la formation et l'accompagnement des agents des collectivités ayant adhéré à la fin de l'année 2024. Ces actions ont favorisé une appropriation progressive de l'outil et des procédures d'instruction.

Au sein des communautés de communes, la mission a poursuivi son déploiement en s'adaptant aux choix organisationnels retenus, qu'il s'agisse de conserver l'essentiel du traitement des dossiers dans les communes ou, au contraire, de procéder à une centralisation complète au niveau intercommunal.

Traitement des paies et des indemnités des élus

Au cours de l'année 2025, trois communes ont adhéré à la mission Paie de l'ATIP: Griesbach-au-Val, Schirmeck et Neufchef. Il est à noter que la commune de Neufchef est la première commune située hors du territoire alsacien à rejoindre la liste des adhérents.

Dans le cadre des adhésions des communes précitées, la méthodologie d'intégration est la suivante : rencontre en mairie avec les futurs interlocuteurs (gestionnaire de paie, DGS ou DGA), tour d'horizon complet des problématiques de paie de la commune (régime indemnitaire, mutuelle, prévoyance, tickets restaurants, action sociale...) et présentation du mode de fonctionnement (calendrier de paie, standard téléphonique...). Cet échange initial s'avère précieux car il pose les bases d'une collaboration efficace et sereine. Il permet également de lister les documents de paie nécessaires pour procéder à la création de la structure et la migration des données dans le logiciel Civil

Enfin, l'année 2025 a été marquée par une progression notable du taux de dépose en ligne, atteignant 53 % des dossiers contre 20 % en 2024. Cette évolution traduit une identification croissante de la mission DIA par les notaires. Des marges de progression subsistent néanmoins afin de réduire encore les dépôts papier et de limiter le travail de saisie restant à la charge des communes, dans une logique d'amélioration continue du service.

Net RH, et d'établir un calendrier prévisionnel. Par ailleurs, dans un souci de diversification de l'offre de formation sur la thématique « Paie », deux nouveaux webinaires consacrés à la DSN (déclaration sociale nominative) ainsi qu'aux journaux de paie ont été proposés aux adhérents. Conjugué aux formations en présentiel sur la prise en main du logiciel ou la saisie des agents contractuels, ce format a séduit de nombreuses collectivités qui ont pu être sensibilisées aux « bonnes pratiques » de saisie des dossiers de paie.

Enfin, l'année 2025 a permis à l'équipe, dans un contexte de développement de la formule « paie à façon » qui dénombre à ce jour 144 adhérents, de se réinterroger sur ses pratiques et d'améliorer l'offre de service en proposant des outils et une organisation sécurisés (mise en place de binômes de gestionnaires, outils de suivi, fiche navette renouvelée, plaquette de présentation...).



CHIFFRES CLÉS

18 communes compétentes en matière de DPU adhérentes au 31 décembre

6 communautés de communes compétentes en matière de DPU adhérentes (135 communes)

10 sessions de formation en 2025

2 440 DIA traitées sur CartADS, dont 53 % déposées en ligne (1 385 DIA dont 20 % déposées en ligne en 2024)

Mission Information géographique

Le SIG (système d'information géographique) de l'ATIP permet de visualiser et mobiliser des données utiles à la compréhension des enjeux des territoires. Cette année, il s'est enrichi de nouvelles données environnementales, qui sont venues compléter celles déjà disponibles : les espèces patrimoniales, constituées des zones de potentialités de présence et des mailles de présence pondérée, et les zones humides potentielles qui traduisent la probabilité de présence d'une zone humide.

45 fiches pédagogiques expliquant comment utiliser les données sont désormais disponibles sur le portail d'accueil d'Intr@GEO et directement dans la carte lors de la consultation des données concernées. Les dernières fiches pédagogiques sont en cours de finalisation. L'ensemble des données environnementales et des données sur les risques sera ainsi documenté en 2026.

Une nouvelle réunion du club Information géographique s'est tenue en 2025, sur la thématique de la consommation d'espace et du « zéro artificialisation nette » (ZAN). À cette occasion, il a été montré aux collectivités participantes comment mobiliser le SIG de l'ATIP, ainsi que les données mises à disposition, afin de réfléchir au projet de territoire.

71 nouveaux utilisateurs du SIG ont été formés au cours des 8 sessions de formation dédiées à la prise en main d'Intr@GEO, en présentiel et en visioconférence. Aujourd'hui ce sont quelque 462 utilisateurs qui ont été formés.

Gestion des listes électorales

Après une année 2024 particulièrement dense marquée par un double scrutin (les élections européennes le 9 juin 2024 et les élections législatives les 30 juin et 7 juillet 2024), 2025 a fait figure d'année de transition avant la grande échéance de 2026 : les élections municipales fixées les 15 et 22 mars 2026.

Un travail de fond de sécurisation des comptes a été mené, afin que chaque collectivité adhérente soit dotée d'accès nominatifs au logiciel OpenElec, conformément aux prescriptions du RGPD (Règlement de Protection des Données). Ce travail de recensement des utilisateurs et de paramétrage des comptes a donné lieu à de nombreux échanges et a permis de consolider la relation de confiance nouée avec les communes.

De même, afin de préparer au mieux le scrutin municipal de mars 2026, les communes ont été sensibilisées, par des courriels réguliers, sur la nécessité de saisir leurs inscriptions au fil de l'eau et aux bonnes pratiques dans l'usage du logiciel. Trois communes ont connu des élections municipales partielles au cours de l'année 2025 – Climbach, Fort-Louis et Obenheim. Elles ont été accompagnées par l'ATIP tout au long des échéances qui sont venues jalonner le scrutin. Enfin, deux membres de l'équipe se sont rendus au club utilisateur national organisé par l'éditeur du logiciel, la société Atreal. Aux côtés d'autres collectivités (Aubagne, Aix-les-Bains, Coutouzon...), l'ATIP a pu faire remonter, au cours de cette réunion, les améliorations susceptibles d'être apportées au logiciel OpenElec et mettre en commun les problématiques rencontrées.

CHIFFRES CLÉS

284 collectivités bénéficiaires de la mission Information géographique : 269 communes, 13 communautés de communes, 1 PETR, 1 syndicat mixte

149 communes ont souscrit au service « baux de chasse »

100 données collectées, mises en forme et tenues à jour

45 fiches pédagogiques disponibles et les 8 dernières en cours de finalisation

CHIFFRES CLÉS

302 communes adhérentes réparties ainsi :

*80 communes en territoire Nord

*97 communes en territoire Ouest

*114 communes en territoire Sud

*10 communes en territoire de l'EMS

*1 commune dans le Haut-Rhin

310 000 électeurs

4 élections municipales partielles : Climbach à 2 reprises (mars et novembre 2025), Fort-Louis (mai 2025) et Obenheim (janvier 2025)

STRASBOURG

• **Florence Wiel**
Directrice
Tél : 03 88 76 63 63
florence.wiel@atip67.fr

• **Lydia Wolf**
Secrétariat
Tél : 03 88 76 67 03

ANTENNE ADS DE MOLSHEIM

• **Nathalie Nouknaf**
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 85 86
nathalie.nouknaf@atip67.fr

HAGUENAU

• **Marie-Paule Georgel**
Responsable territoriale
Tél : 03 68 33 87 27
marie-paule.georgel@atip67.fr

• **Elisabeth Bayen**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 20

SAVERNE

• **Jean-Baptiste Alberico**
Responsable territorial
Tél : 03 68 33 87 06
jean-baptiste.alberico@atip67.fr

• **Valérie Hoffmann**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 87 06

OBERNAI

• **Paulette Albert**
Responsable territoriale
Tél : 03 88 76 66 77
paulette.albert@atip67.fr

• **Florence Andelfinger**
Secrétariat
Tél : 03 68 33 85 80

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

• **Monique Oechsel**
Directrice adjointe
Tél : 03 88 76 65 63
monique.oechsel@atip67.fr

PAIES ET LISTES ÉLECTORALES

• **Gildas Mignot**
Responsable de l'unité
Tél : 03 88 76 64 50
gildas.mignot2@atip67.fr

INFORMATIQUE CARTADS

• **Eric Soeder**
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

• **Betty Desjardin**
Référente information géographique
Tél : 03 88 76 68 07
betty.desjardin@atip67.fr

PARTENARIATS ET QUALITÉ

• **Isabelle Werckmann**
Responsable ressources métiers
Tél : 03 88 76 67 25
isabelle.werckmann@atip67.fr

FORMATIONS DES ÉLUS ET SERVICES

• **Lucie Heiligenstein**
Assistante formations
Tél : 03 88 76 67 78
formation@atip67.fr

GESTION DES DIA

• **Eric Soeder**
Responsable systèmes d'information
Tél : 03 88 76 62 14
eric.soeder@atip67.fr

CONTRÔLE ET CONFORMITÉ EN ADS

• **Cédric Wilt**
Responsable de l'unité
Tél : 03 69 33 21 89
cedric.wilt@atip67.fr